Cinquante-septième année. - N° 121 A Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 148

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

343 521 225 RCS Marseille.
BDO MEDITERRANEE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2000000.00 EUR.
Adresse : 35, Quai du Lazaret le Silo, 13002 Marseille 2e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Nature de l'apport : apport de branche complète et autonome d'activité « Audit » et « Expertise Comptable » exploitée à Marseille (13002), Le Silo, 35 quai du Lazaret, à la Société Bénéficiaire (la « Branche d'Activité EC-Audit Marseille »). Évaluation de l'actif et du passif : Actif : 299.637,27 euros Passif : 201.682,17 euros Actif net apporté : 97.955,10 euros Rémunération de l'apport : il est proposé que l'apport soit rémunéré par l'attribution au profit de la société bénéficiaire de 2.832 actions à créer par la société bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital social de 50.123,89 euros. Montant de la prime d'apport : 47.831,21 euros. Date du projet commun d'apport partiel d'actif : 20 juin 2023. Régime juridique : l'apport est soumis au régime juridique des scissions, conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L.236-22 du Code de commerce. Solidarité : Conformément à la faculté offerte par l'article L.236-21 du Code de commerce, les Parties conviennent expressément d'exclure toute solidarité entre elles sur les éléments de passif afférents à la Branche d'Activité EC-Audit Marseille. Effet : l'apport prendra effet, du point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 01/10/2022. Oppositions : les créanciers de la société apporteuse dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 à R.236-10 du Code de commerce Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : -Le 21/06/2023 au RCS de Marseille pour la société BDO AUDIT Sud & Est -Le 21/06/2023 au RCS de Marseille pour la société BDO MÉDITERRANÉE.